Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018



1 6 AVR. 7018 ID: 060-200066975-20180410-DEL2018CC05059-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2018-CC-05-059

DEFINITION DES TAUX DE PROMOTION -AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

siminalminimienteledeleietetet

Siégeaient à l'assemblée :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) **SEANCE DU 10 AVRIL 2018**

* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent

NOMBRE DE DELEGUES

29 MARS 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :

Daniel FROMENT

présents : 31

votants: 35

* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)

en exercice: 48 * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)

* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)

* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)

DATE DE CONVOCATION: * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)

* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

* Monsieur LESAGE William (Chamant)

* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

* Monsieur MENEZ Yvcs (Ognon) * Madame MIFSUD Florence (Senlis)

* Monsicur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis) * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)

* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoits:

* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)

* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

* Madame LUDMANN Véronique (Scnlis)
 * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant : Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Envoyé en préfecture le 16/04/2018 Reçu en préfecture le 16/04/2018

16 AVR. 粗铅 --

ID: 060-200066975-20180410-DEL2018CC05059-DE

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 18 absents et 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

DELIBERATION

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales,

<u>Yu</u> la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article n°20,

<u>Vu</u> la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

<u>Vu</u> l'avis du Comité Technique du 27 Mars 2018

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge des affaires générales, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident :

> D'ADOPTER les ratios suivants,

FILIERES	CADRES D'EMPLOI	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
	Attachés territoriaux	Attaché principal	Directeur territorial	100%
	Tittaches lelitoitaux	Attaché principal	Attaché hors classe	100%
		Attaché	Attaché principal	100%
Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Rédacteur principal 2º classe	100%
		Rédacteur ppal 2º classe	Rédacteur principal 1º classe	100%
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif,	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{èce} classe,	100%
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	regonn administrati principal de l'edasse,	100%
	Animateurs territoriaux	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe Animateur principal de 1 ^{ère} classe,	100%
Animation		Animateur principal de 2 ^{ème} classe	,, p, a,	100%
	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation territorial de 1ère classe.	100%
		Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	100%

Médico-sociale	Auxiliaires territoriaux de puéricultrice	Auxiliaire de Puériculture principal de 2e classe	Auxiliaire de P classe Reçu en préfecture le 16/04/201	Envoyé en préfecture le 16/04/2018 Reçu en préfecture le 16/04/2018 Affiché le	
	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-	DEL2018CC05059-DE	
	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeune enfant	100%	
	Agent social territorial	Agent social	Agent social principal de 2e classe Agent social principal de 1ère classe	100%	
		Agent social principal de 2º classe		100%	
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%	
Technique		Ingénieur en chef hors classe Ingénieur	Ingénieur général	100%	
		Ingénieur principal	Ingénieur principal	100%	
			Ingénieur hors classe	100%	
	Technicien territorial	Technicien	Technicien principal de 2e classe Technicien, technicien principal de 1 ^{ère} classe,	100%	
		Technicien principal de 2e classe	, 1 1	100%	
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe,	100%	
		Adjoint technique principal de 2ème classe,	,	100%	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Sous-préfecture

Le: 16 AVR. 2018 Et de Paffichage le: 1

Philippe CHARRIER

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le

La Président

Philippe CHARRIER